



OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER
BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Le 24 août 2020

Monsieur Anil Arora,
Statisticien en chef du Canada
100, promenade Tunney's Pasture
Immeuble RHC 26 A
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Anil.Arora@canada.ca

Demande d'information : IR0538

Monsieur Arora,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante et non partisane, des analyses sur des questions relatives aux finances et à l'économie canadiennes, les budgets de dépenses et à certains autres documents, ainsi qu'au coût de certaines mesures. Dans l'exercice de ce mandat, je dois souvent obtenir des renseignements détenus par les ministères et les sociétés d'État. Conformément à l'article 79.4 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, mon bureau a le pouvoir de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun – sous réserve d'exceptions limitées – des renseignements exigés.

Je procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2(1)a) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confère au DPB le mandat de préparer des rapports contenant ses analyses concernant les documents du gouvernement fédéral suivants : (i) les budgets déposés par le ministre des Finances ou pour son compte, (ii) les mises à jour ou les exposés économiques et financiers soumis par le ministre des Finances, (iii) les rapports sur la viabilité financière soumis par le ministre des Finances, (iv) les prévisions budgétaires du gouvernement pour l'exercice.

Pour cette analyse, j'aimerais obtenir les renseignements suivants:

- Les microdonnées anonymes provenant des enquêtes mensuelles sur la population active pour la période commençant le 13 mars 2020. Plus précisément, toutes les questions ajoutées à l'enquête en raison de la COVID-19 (voir, par exemple, les questions CVID Q03 et CVID Q07). Si les microdonnées fournissent l'information, nous préférierions une indication du nombre de travailleurs autonomes qui ont demandé la PCU en fonction de la réduction des heures (par exemple, 0, 50 %) ou de la perte de chiffre d'affaires, par secteur d'activité/type d'entreprise et par traitement/salaire.

- En outre, les microdonnées anonymes provenant des enquêtes mensuelles sur la population active pour la période commençant en janvier 2019 jusqu'au mois le plus récent. Vous trouverez à l'annexe A une description détaillée des microdonnées que nous demandons.

Afin de fournir des analyses aux parlementaires dans des délais raisonnables, je vous demande de me fournir ces renseignements au plus tard le **8 septembre 2020**. Si l'accès aux renseignements demandés ne peut pas être accordé avant cette date, vous devez m'en aviser aussitôt que possible.

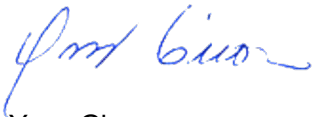
Si vous ou votre personnel avez des questions concernant cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Jason Jacques (Jason.Jacques@parl.gc.ca, 613-853-1596).

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 8 septembre 2020, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Si vous refusez de donner accès aux renseignements demandés vous devez fournir par écrit les raisons justifiant le refus, comme l'exige l'article 79.41 de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

La lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentiel ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

L'objectif principal du DPB sont de fournir des analyses rapides et efficaces au Sénat et à la Chambre des communes, et ainsi promouvoir une plus grande transparence budgétaire et une meilleure reddition de comptes. Ceci repose, en grande partie, sur un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Arora, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

- c. c. Antoine Brunelle-Côté, Bureau du Conseil privé, Secrétaire adjoint du Cabinet; Secrétariat de liaison de politique macroéconomique
Lynn Barr-Telford, Statisticienne en chef adjointe, Statistique sociale, de la santé et du travail

Pièce jointe : Annexe A : IR0538



OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER
BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Annexe A : IR0538

1. Le nombre de personnes qui ne travaillent pas une partie de la semaine parce qu'elles s'occupent de leurs enfants
2. Le nombre de personnes qui ne travaillent pas une partie de la semaine parce qu'elles s'occupent d'un parent âgé
3. Le nombre de personnes qui ne travaillent pas une partie de la semaine parce qu'elles doivent assumer d'autres responsabilités personnelles ou familiales
4. Le nombre de personnes en congé pendant au moins une semaine complète pour s'occuper de leurs enfants
5. Le nombre de personnes en congé pendant au moins une semaine complète pour s'occuper d'un parent âgé
6. Le nombre de personnes en congé pendant au moins une semaine complète pour assumer d'autres responsabilités personnelles ou familiales
7. Combien d'heures la semaine précédente elles se sont absentes du travail
8. Combien de semaines elles se sont absentes du travail
9. Si la personne est payée pendant son congé
10. Si la personne a droit à des congés de maladie payés à son travail
11. Si la personne a droit à des vacances payées à son travail
12. Si la personne a reçu la PCU
13. Toute autre variable liée à la COVID
14. Le salaire de la personne et depuis combien de temps elle occupe ce poste
15. La situation de la personne sur le marché du travail (variables LFSSTAT dans le FMGD de l'EPA)
16. Le type d'emploi qu'occupe la personne (variable COWMAIN dans le FMGD de l'EPA)
17. Le nombre réel d'heures de travail par semaine
18. Le nombre habituel d'heures de travail par semaine.